

**SOLLICITATION DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION
EN VUE D'UNE PARTICIPATION AUX AIDES ATTRIBUEES
AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS POUR LA RENOVATION
DE LEUR LOGEMENT DANS LE CADRE DU PIG HABITAT
DU PAYS VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE**

Bureau Communautaire du 27 avril 2017

DB2017

013

Nombre de Membres du Bureau

En exercice	48
Présents	31
Votants	31

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 avril 2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT
<u>Gaujac</u>
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>
<u>Lacupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Philippe LABARDIN
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Pierre IMBERT - Jean-Michel MOREAU - Jean-François THOUMAZEAU - Thierry CONSTANS - Guy PÉREUIL - Jean-Claude DERC - Daniel BENQUET - Bernard MANIER - Régine POVÉDA - Didier MONPOUILLAN - Bernard MONPOUILLAN - Jacques BRO - Daniel BARBAS - Christophe COURREGELONGUE

Pouvoirs de

SOLLICITATION DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION EN VUE D'UNE PARTICIPATION AUX AIDES ATTRIBUEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS POUR LA RENOVATION DE LEUR LOGEMENT DANS LE CADRE DU PIG HABITAT DU PAYS VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

Objet de la note

Dans le cadre de l'extension aux propriétaires occupants du PIG Habitat du Pays Val de Garonne – Guyenne – Gascogne, VGA attribue une aide financière sous forme de prime forfaitaire aux propriétaires en vue de la rénovation de leur logement.

Il s'agit d'étudier l'opportunité de solliciter une participation financière des communes de l'Agglomération en substitution d'une partie de l'aide communautaire.

Exposé des motifs

Par délibération D2016.I.31bis, le Conseil Communautaire de Val de Garonne Agglomération en date du 9 décembre 2016 a validé l'extension aux propriétaires occupants du PIG « Habitat » du Pays Val de Garonne – Guyenne – Gascogne (2015-2018).

Pour rappel, ce dispositif lancé en octobre 2015 et jusqu'alors réservé au public bailleur, vise à proposer un accompagnement technique, administratif et financier aux propriétaires envisageant la rénovation de logements dans le cadre d'un conventionnement avec l'ANAH.

Un objectif annuel de 100 logements de Propriétaires Occupants (PO) réhabilités à l'échelle du Pays – dont environ 68 sur VGA - a été défini. Les travaux ciblés porteront sur la précarité énergétique, l'adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap, et le traitement des situations d'habitat indigne.

En complément des subventions de l'ANAH (allant de 35% et 50 % du cout HT des travaux selon la nature des travaux, et le niveau de ressources des propriétaires), une aide aux travaux a été mise en place par les 4 EPCI du Pays sous forme de prime :

- Une prime de 2 000 € par logement pour les « travaux lourds » liés à l'habitat indigne,
- Une prime de 1 000 € par logement pour les autres natures de travaux.

Le montant de la prime sera abaissé à 500 €, pour tout projet dont le montant de travaux HT est inférieur à 5 000 €.

Le budget annuel alloué par VGA pour cette prime aux travaux est de 69 000 €, soit 138 000 € pour les deux années restantes du dispositif.

Pour rappel, à l'échelle du Pays, ce dispositif permettra de générer environ 1.3M d'€ de subvention de l'ANAH et de générer un montant prévisionnel de travaux dépassant les 2 M d'€.

Dans ce cadre, 1 € d'investissement des collectivités, générera 6.5 € de subventions et 10 € de travaux sur le territoire.

A ce jour, et moins de 3 mois après l'ouverture du dispositif, les premiers résultats sont très encourageants : plus de 150 contacts, une trentaine de dossiers en cours d'élaboration, une dizaine de dossiers déjà déposés.

Dans le contexte budgétaire actuel, la délibération D2016.I.31bis prévoyait de solliciter les communes de l'agglomération afin qu'elles participent au financement du dispositif.

Il est proposé qu'elles se substituent à 50% de la prime communautaire, dans la limite des plafonds de primes définis. Ainsi, pour un dossier pouvant prétendre à une prime de 1 000 €, VGA verserait 500 € et la commune concernée par le projet 500 €.

Les dossiers étant traités au fil de l'eau dans le cadre de dispositif, il est très difficile d'estimer le nombre de dossiers susceptibles d'émerger sur chaque commune. Néanmoins, les communes de Marmande et de Tonneins seront vraisemblablement les plus concernées (plus de 50% des contacts enregistrés à ce jour sur VGA).

L'avis du bureau est requis sur les éléments suivants avant d'envisager de solliciter les communes de l'agglomération :

- **de solliciter par courrier les communes de l'agglomération en vue de leur proposer de mettre en place une aide financière aux propriétaires occupants réhabilitant leur logement dans le cadre du PIG Habitat du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne.**

- que l'aide communale viendra en substitution de 50% de l'aide communautaire initiale, et ce dans la limite des plafonds de primes précisés ci-dessus.

avis favorable

avis défavorable

Fait à Marmande, le 27 avril 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération